

Département de l'ESSONNE
Arrondissement d'ETAMPES
Commune de DOURDAN

République Française

ARRÊTÉ

Nomenclature N : 6

N°ARR2022- 227

Objet : Interdiction de stationnement ou d'arrêt sur tous les espaces verts de la commune de Dourdan.

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et 2, les articles L2213-1 et suivants,

Vu le code de la route, et notamment l'article R417-10,

Vu le code pénal, et notamment l'article R610-5,

Considérant que le stationnement des véhicules sur les espaces verts municipaux occasionne de lourdes dégradations et implique de nombreuses remises en état de ces espaces publics,

Considérant qu'il convient de réglementer afin de préserver tous les espaces verts de la commune de Dourdan, et plus généralement, de garantir un bon environnement urbain pour les habitants.

ARRÊTE

Article 1 : A compter de la publication du présent arrêté :

L'arrêt et le stationnement des véhicules est interdit et considéré comme gênant sur les pelouses, plantations, ou tout autre espace vert.

Article 2 : Les véhicules de services communaux, de sécurité et de secours ne sont pas soumis à cet arrêté.

Article 3 : Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule avec cette interdiction sera considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Article 4 : L'arrêté sera affiché par les services municipaux.

Article 5 : Dans le délai de deux mois à compter de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, le recours gracieux prorogeant de deux mois le délai de recours contentieux.

Article 6 : Le Directeur Général des Services, le Responsable de la Police Municipale, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Dourdan et les Services Techniques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont copie lui sera adressée.

Ampliation : La Brigade de Gendarmerie de Dourdan
Les Services d'incendie et de Secours de l'Essonne
La Police Municipale

Fait à Dourdan, le

06 OCT. 2022

Le Maire

Acte rendu exécutoire :

- Publié le 06/10/2022



Paolo DE CARVALHO